



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Les-archeologues-en-colere-veulent>

Les archéologues en colère veulent défendre le service public.

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 1999 - N° 984 - janvier 1999 -

Date de mise en ligne : dimanche 2 avril 2006

Date de parution : janvier 1999

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Plus généralement, c'est la science archéologique qui est remise en question, pour des raisons financières. Le Monde titrait sa page scientifique du 11 novembre :

« Le mois d'octobre a été chaud pour l'archéologie. Cette profession, réputée paisible, s'est répandue dans la rue ». Pourquoi ? Parce que, explique le journaliste E de Roux, une circulaire de Bercy, s'appuyant sur des directives européennes, demandait la mise en concurrence des équipes participant aux fouilles de sauvetage (soit plus de 90 % de l'archéologie en France). « Les archéologues s'indignent de cette dérive libérale qui fait fi de la notion de service public à laquelle ils sont attachés. »

C'est au début des années 60 que la multiplication des autoroutes a révélé des habitats oubliés, l'aménagement de parkings a permis d'exhumer des vestiges inaccessibles. Aménageurs et archéologues ont maintenant les mêmes terrains de chasse. Les premiers l'ont d'abord emporté, et jusqu'à il y a environ 20 ans, on éventrait le sous-sol sans se soucier de ce qu'on aurait pu y trouver. C'est ainsi qu'à Agen, on a rasé des arènes gallo-romaines sans soulever des protestations excessives. « Mais, poursuit le journaliste, la montée de l'écologie, la fin du tout automobile retournent la situation et un dialogue, souvent musclé, se noue entre aménageurs, édiles et archéologues. Un système de financement va se mettre en place, hors de tout cadre légal. L'état, garant de la pérennité du patrimoine (loi Carcopino), peut interdire la destruction de tout élément de ce patrimoine et bloquer un permis de construire... mais si l'entrepreneur chargé d'un chantier accepte de "faire un geste" (de l'ordre de 1 % de l'aménagement) pour financer les fouilles archéologiques préventives, l'état autorisera l'ouverture du chantier et a posteriori la destruction de vestiges. Les entreprises se plaignent de ce chantage, mais elles paient.

... Parfois, ces fouilles sont "explosives" : quand les archéologues tombent sur une nécropole, il faut de un à trois jours pour fouiller une tombe ; du coup délais et prix s'envolent. Les entreprises rugissent et les archéologues transigent... Parfois, c'est le drame, ... à Orléans, une nécropole est partie à la décharge sans que les archéologues aient eu le temps de se retourner. Au contraire, pour la construction du parking Saint Michel, du Grand Louvre et du TGV Sud-Est où l'ampleur des fouilles, leur durée, leur coûts et le nombre de personnes employées ont marqué un tournant.

Aujourd'hui, les fouilles sont moins nombreuses, de sorte que l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN) traverse une mauvaise passe financière, elle a dû transformer des CDD en CDI et elle a besoin d'un volume de travaux croissant pour payer ses effectifs gonflés au cours des années fastes, et qui acceptent difficilement d'être mal payés alors que leurs conditions de travail sont très pénibles. L'archéologie française « dont le niveau scientifique est l'un des meilleurs d'Europe » doit donc se réformer. Les rapports se sont accumulés sur les bureaux ministériels. En vain... Jusqu'à la fameuse directive de Bercy.

Le choix de Bercy

La circulaire de Bercy réclame la mise en concurrence des équipes participant aux fouilles de sauvetage rendues nécessaires par l'ouverture de chantiers de travaux publics. En dehors de l'AFAN, il n'existe en France que de petites équipes d'archéologues, très locales (Val de Marne, Sud-Ouest). « Par contre, il existe un grand vivier européen, notamment des équipes anglaises qui ne demandent qu'à travailler en France tant la situation de l'archéologie britannique, privatisée par Margaret Thatcher, est dégradée. »

« Bercy ne trouve pas l'idée mauvaise... Pourquoi ne pas démembrer l'AFAN "en douceur" et laisser émerger des équipes privées d'archéologues, comme il existe des sociétés privées qui travaillent à la restauration des monuments historiques ? Tollé chez les archéologues qui rappellent que les appels d'offres ne s'appliquent pas au domaine scientifique. » Voici encore un domaine dans lequel l'AMI (Accord Multilatéral sur les Investissements) aurait imposé la loi des intérêts privés au mépris de tout souci de sauvegarde d'un patrimoine commun.

Post-scriptum :

Le cas de l'archéologie n'est pas l'exception. C'est toute la recherche scientifique qui est mise à mal quand les objectifs de bien public, de santé publique, de recherche pure ou de culture, font place à l'intérêt privé.